

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
13

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **7 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf

Le sept octobre

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Étaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire
M. Pierre **GIRARDEAU**, Adjoint au Maire
M. Sébastien **HURSTEL**, Adjoint au Maire
Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire

Mme Bernadette **SEURET**

MM. Bernard **HURSTEL**, Michel **MUTSCHLER**, Philippe **SCHAAL**,
Hyacinthe **HUGEL** et Arnaud **WACHENHEIM**

Absents excusés :

Mme Chantal **DIEBOLT**
MM. Guillaume **LUTZ** et Quentin **FENDER**

Absents non excusés : Néant

Procurations :

Mme Chantal **DIEBOLT** pour le compte de M. Hyacinthe **HUGEL**
M. Guillaume **LUTZ** pour le compte de M. Bernard **HURSTEL**
M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Stéphane **SCHAAL**

**N°01/08/2019 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 2 septembre 2019.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Bâtiment du Foyer Club Saint Denis

En liminaire, dans son courrier en date du 29 janvier 2019, le Président du Foyer Club indiquait à la Commune, la volonté du comité de l'Association « Foyer Club Saint Denis » de rétrocéder en pleine propriété à la Commune de LIMERSHEIM, à l'euro symbolique, le bâtiment lui appartenant.

En contrepartie de cette rétrocession, l'association demande, à la Commune, une mise à disposition de créneaux horaires afin de poursuivre ses activités aux conditions à définir.

Le Président de l'association indique également dans ce courrier que suite à un avis défavorable de la Commission Départementale, dû à de nombreuses non conformités, le bâtiment ne sera plus accessible qu'aux activités de l'association « Foyer Club St Denis » à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire rappelle également qu'en date du 2 février 2018, un courrier avait été envoyé par l'Association « Foyer Club St Denis » indiquant un certain nombre de travaux qui allaient être réalisés en 2018 et continués en 2019, à savoir :

- La mise aux normes électriques suite au contrôle des installations par SOCOTEC
- La réalisation d'une sortie de secours avec escaliers
- La mise en place d'une porte coupe-feu dans la chaufferie
- La mise en place d'un plancher haut coupe-feu dans la chaufferie
- La mise en place de crémones pompiers
- La mise en place de mains courantes dans les escaliers
- La mise en place d'une alarme incendie

Aucune information complémentaire n'a été aujourd'hui transmise à la Commune concernant l'état d'avancement de ces travaux.

Suite à cette introduction, un tour de table est organisé afin de recueillir l'avis des Conseillers Municipaux sur l'orientation que pourrait prendre la Commune quant à l'avenir du bâtiment appartenant aujourd'hui à l'association « Foyer Club Saint Denis ».

Michel MUTSCHLER pense qu'il faut que la Commune reprenne le bâtiment, sous réserve que les travaux annoncés par l'Association « Foyer Club Saint Denis » soient effectués, de sorte que ce dernier puisse à nouveau être ouvert au public pour l'organisation de fêtes privées et associatives.

Il indique encore que de nombreuses associations seront dans l'embarras si elles n'ont plus accès à une salle telle que le bâtiment existant.

En revanche, l'achat du bâtiment à l'euro symbolique par la Commune ne doit pas permettre à l'association « Foyer Club St Denis » l'utilisation des locaux comme bon leur semble, comme demandé dans leur courrier.

Bernadette SEURET est d'avis que la Commune reprenne le bâtiment et l'améliore pour le village, impliquant une gestion communale.

Bernard HURSTEL ne souhaite pas que la Commune reprenne ce bâtiment considérant son mauvais emplacement dans le village.



Il indique que dans l'éventualité où la Commune reprendrait ce bâtiment, il est important d'y réaliser un minimum de travaux nécessaire à une réouverture, en attendant la réflexion à mener pour la construction d'une nouvelle salle.

M. HURSTEL indique encore que la Commune dispose de patrimoine dans la rue du vin, à savoir l'ancienne maternelle et le terrain y attenant, dont la vente ou autre permettrait de contribuer au financement d'une nouvelle salle.

Philippe SCHAAL affirme que le village ne peut pas se passer d'une salle polyvalente et que si la Commune reprend le bâtiment, il faut également faire en sorte qu'il reste ouvert pour accueillir du public, en attendant qu'une nouvelle salle soit construite.

Il indique encore que le projet de construction d'une nouvelle salle permettrait également d'intégrer un nouvel atelier communal. Il faut un projet bien travaillé, bien réfléchi. Cela sera le « gros » projet du Conseil Municipal élu lors des prochaines élections.

Arnaud WACHENHEIM est d'accord sur le fait que ce bâtiment est mal situé et qu'on peut difficilement le fermer totalement. Il faut le garder pendant la période transitoire où une nouvelle salle serait construite.

Hyacinthe HUGEL pense aussi qu'il faut conserver ce bâtiment, le temps qu'une nouvelle salle soit construite. Il suggère également d'y ajouter l'atelier communal et un terrain de sport (city stade).

Il rappelle également que l'Association « Foyer Club St Denis » n'a jamais voulu se séparer du bâtiment et maintenant qu'il n'est plus aux normes, il ne souhaite plus aucune responsabilité tout en continuant de bénéficier de la salle.

A l'issue de ce tour de table, Le Maire, Stéphane SCHAAL, expose le résumé des discussions avec les Adjointes.

- Il est indéniable que le village de LIMERSHEIM, tout comme l'ensemble des villages, a besoin d'une salle polyvalente.
- Il est également indéniable que le bâtiment actuel est mal situé (sortie du village), quant au stationnement, au voisinage et aux règles de sécurité.
- Il est clair que la reprise de cette salle serait une période transitoire, pendant laquelle la nouvelle équipe municipale établira un projet de salle communale ainsi que sa construction.
- L'ancien bâtiment pourra être une part financière pour l'édification de cette nouvelle salle.
- Maire et Adjointes sont favorables à la rétrocession du bâtiment à l'euro symbolique, mais assortissent cette rétrocession à la réalisation des travaux programmés par l'Association.
- Il est également important de garantir l'égalité de traitement envers l'ensemble des associations villageoises. Aussi, après rétrocession du bâtiment, la mise à disposition de ce dernier devrait se faire de manière gratuite pour l'ensemble des associations villageoises. Seul un versement forfaitaire de charges par heure d'utilisation pourrait alors demandé.

Le Maire rappelle encore que le bâtiment actuel est classé en 4^{ème} catégorie des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

Il indique encore qu'une demande pour un reclassement de la salle actuelle en ERP de la 4^{ème} à la 5^{ème} catégorie est en cours, considérant que la salle de l'étage et la cave ont été condamnés.

Une demande de travaux pour la réalisation d'une porte de secours complémentaire a été délivrée en date du 22 mars 2018. Cependant, ces travaux ne peuvent être réalisés à ce jour considérant que le dossier E.R.P. reste bloqué au niveau des services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) considérant que la demande initiale est incomplète. Afin de compléter cette demande, le SDIS préconise de se rapprocher d'un bureau d'étude.

Un devis a été établi à cet effet par la société OTE Ingénierie pour un montant de 6 800,00 € HT.

Après écoute des propositions du Maire et des Adjointes, l'ensemble du Conseil Municipal accepte ces propositions.

Michel MUTSCHLER demande cependant quelle pourrait être la contre-proposition faite à l'association si les conditions ne leur conviennent pas ?

Le Maire propose que l'association « Foyer Club » puisse avoir des avantages pendant un certain temps.

M. GIRARDEAU, Adjoint, rappelle que si le bâtiment est rétrocédé à la Commune, c'est cette dernière qui fixera les conditions financières de mise à disposition pour les associations et les tarifs de location au public.

Philippe SCHAAL rappelle qu'actuellement, le bâtiment communal du Charron est utilisé gratuitement tous les lundis par le Foyer Club pour leur activité pétanque.

Pour conclure, M. Le Maire propose de rédiger un projet de courrier en réponse qui sera apportée à l'association. Ce courrier, avant envoi, sera transmis aux Conseillers pour avis, puis transmis à M. le Président de l'Association « Foyer Club Saint Denis ».

Mutualisation des agents communaux

M. le Maire indique que dans le cadre de la création de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein (3CE) en date du 1^{er} janvier 2017, cette dernière a décidé de mutualiser le personnel issu des 3 anciennes Communauté des Communes avec le personnel de la Ville d'Erstein.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, le personnel de la Ville d'Erstein est devenu personnel de la Communauté des Communes mis à disposition de la Ville d'Erstein.

Cette mutualisation des agents a permis de créer un unique service « Ressources Humaines (RH) » et éviter l'embauche de personnel complémentaire à la Ville d'Erstein.

Les principes de la mutualisation du personnel sont les suivants :

- La Communauté des Communes assure la gestion des ressources humaines des agents communaux en collaboration avec les maires.
 - La gestion des payes des agents et des élus municipaux est assurée par le service RH de la 3CE.
- Les communes continuent de payer la masse salariale liée à ces agents.
- Les agents transférés sont soumis au statut de l'agent intercommunal en cours d'élaboration par la Communauté des Communes.

Aujourd'hui, cette démarche de mutualisation du personnel est ouverte à l'ensemble des Communes de la 3CE, avec une première intégration de personnel à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aussi, se sont 8 communes qui ont émis, dans un premier temps, le souhait de rejoindre ce service commun, à savoir les communes de Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse, Sand, Sermersheim, Schaeffersheim et Uttenheim.

Dans le cas où, la Commune de LIMERSHEIM adhérerait à cette mutualisation, les agents communaux de notre village deviendraient agents de la 3CE, mais resteraient rattachés à Limersheim.

Avec la mise en place de cette mutualisation du personnel, les agents de la Commune de LIMERSHEIM bénéficieraient, en plus de l'indemnité d'administration et de technicité, de tickets restaurant et de la possibilité de souscrire au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Limersheim	PERSONNEL		TR*	CNAS/GAS	PSC*	COMP INDEM	DIFFERENTIEL
Situation actuelle	3 agents	2,7 ETP	0 €	0 €	510 €	0 €	
Service commun			825 €	762 €	480 €	30 €	1 587 €

Les payes et les carrières seraient gérées par la 3CE et seul le coût des agents serait refacturé à la Commune. Le coût du service RH de la 3CE resterait à la charge de cette dernière.

Il est également rappelé que la Commune resterait décisionnaire quant au recrutement de ses agents. En effet, dans le cas d'une décision de recruter un nouvel agent, le poste serait ouvert par la 3CE, qui se chargerait de l'ensemble des démarches administratives. La validation de l'agent retenue serait toujours réalisée par la Commune. Le coût complémentaire pour un nouvel agent serait alors pris en charge par la 3CE et refacturé à la Commune.

Les impacts financiers pour notre commune se présentent donc ainsi :

Limersheim		PERSONNEL	BRUT + CHARGES	RI (+13E MOIS)**	TR***	CNAS/GAS	PSC	COMP INDEM	COÛT SALARIAL	DIFFERENTIEL	ATIP	TEMPS RH	GESTION RH	COÛT RH GLOBAL	DIFF TOTAL
Situation actuelle	3 agents	2,7 ETP	74 058 €	3 971 €	0 €	0 €	510 €	0 €	78 539 €		495 €	425 €		79 034 €	
Service commun			74 058 €	3 971 €	825 €	762 €	480 €	30 €	80 126 €	1 587 €	0 €	0 €	0 €	80 126 €	1 092 €

Cette mutualisation engendrera un surcoût annuel de 1 092,00 € (dû aux nouveaux avantages obtenus).

Le Maire indique que ce dispositif devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sous réserve la validation des principes par le Bureau des Maires devant se réunir le mercredi 16 octobre prochain à Osthouse.

Suite à cette validation, le projet serait présenté au Conseil Communautaire pour l'adoption de l'avenant service commun et du nouveau statut de l'agent.

Le Conseil Municipal, après échange, donne son accord de principe pour la mutualisation des agents.

Une délibération sera transmise à la Commune après adoption par le Conseil Communautaire.

Le calendrier des démarches à venir sera transmis ultérieurement par la 3CE.

Travaux d'enrobés

Le Centre Technique du Conseil Départemental (CTCD) du Bas-Rhin envisage de réaliser des travaux d'entretien et d'enrobés sur la Route Départementale RD 888 intra-muros.

Ces travaux sont des travaux préparatoires pour la campagne 2020, pour laquelle est programmé un gravillonnage complet du tronçon de la RD 888 intra-muros.

Les travaux envisagés par le CTCD sont travaux de réfection et reprise de tranchées dans la rue Circulaire, ainsi que la pose d'enrobés neuf dans 2 carrefours pour des raisons de giration de véhicules.



Ces travaux doivent se réaliser entre le 4 et le 11 novembre.

M. le Maire indique avoir vu l'ensemble des travaux programmé avec M. SELTZ du CTCD d'Erstein.
M. le Maire indique que pour lui le carrefour de l'entrée n'est pas prioritaire ne nécessite pas forcément des enrobés neufs. Seuls les bus scolaires empruntent ce carrefour. La plupart des autres véhicules (tracteurs, camions,...) empruntant la rue du Fossé.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette proposition.
Aussi, seul le carrefour au niveau du 24 rue Circulaire et les reprises de tranchées seront à réaliser.

Petits mobiliers de voirie

M. le Maire indique que suite à l'interpellation par des villageois quant à la présence de crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts, 4 boîtes aux lettres ont été achetées et modifiées en distributeurs de sachets pour déjections canines. Elles seront, après décoration par le Conseil Municipal des Enfants, installées dans le village. Chaque boîte aura coûté environ 20,00 €, contre 137,00 € pour une boîte vendue par une entreprise spécialisée. Un cendrier, en forme de cigarette, sera également installé à la Laiterie. L'ensemble de ces créations ont été réalisées par notre ouvrier communal, Yann STIEGER. Un autre projet, à réaliser durant l'hiver, est la confection d'hôtels à insectes. Ils seront préparés en atelier par Yann. Après mise en place (2 à l'entrée du village, 1 à la Laiterie, 1 près de l'école) ils seront terminés par le Conseil Municipal des Enfants et les enfants de l'école.

Rapports des Commissions

Commission Urbanisme, Patrimoine foncier et Chasse

La dernière réunion a eu lieu le 26 septembre dernier.
Il s'est posé la question du stationnement des logements au 4, place de l'Église, logements terminés et habités depuis mars 2019.

Deux propositions sont faites :

- Non conforme au PLU : 1 place par logement et conservation de l'annexe
- Conforme au PLU : 2 places par logement et suppression de l'annexe, faute de place.

Hyacinthe HUGEL est contre le fait de détruire cette annexe.

Stéphane SCHAAL indique que le permis a été délivré avec quatre places de parking et qu'il faut ces quatre places (sur le domaine privé) pour être conforme.

Pierre GIRARDEAU demande à Hyacinthe HUGEL de trouver quatre places de stationnement sur le domaine privé avec conservation de l'annexe pour le prochain Conseil Municipal.

Tour de table

Philippe SCHAAL

Demande pour installer un défibrillateur.

Hyacinthe HUGEL

Transmission du recensement des panneaux des rues français et alsacien pour la mise en place de panneaux bilingues.

Bernadette SEURET

Il y a des bénévoles prêts à s'occuper du dépôt de pain si une boulangerie veut bien fournir les denrées.

Concernant ce point, le Maire indique que les boulangers du secteur ont été destinataires d'un courrier pour la reprise de l'activité. Si aucune réponse n'est reçue par la commune, cette démarche pourra être étudiée par le Conseil Municipal.

Agenda des manifestations à venir :

- Samedi 12 ou 19 octobre, chantier bénévole à l'église. Un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- Lundi 11 novembre à 11h : Cérémonie de commémoration après la messe.

M. Patrick WEISSROCK assistait à ce Conseil Municipal en tant que spectateur.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 4 novembre, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 48 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX